

## 1. HORAIRE DE L'ÉCOLE :

<b>Cloche AM :</b>	8h35
<b>Début des cours :</b>	8h40
<b>Fin des cours pour le dîner :</b>	12h00

<b>Cloche PM :</b>	13h15
<b>Début des cours :</b>	13h20
<b>Fin des cours :</b>	15h40 (préscolaire 14h42)

Dès son arrivée, l'élève doit rester à l'intérieur de la cour.

**Les marcheurs peuvent entrer dans la cour de l'école** dès que la surveillance est assurée, soit **dès 8h20 le matin** et dès **13h05 l'après-midi**.

Le secrétariat est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h.

L'agent de bureau est disponible entre 12h et 13h pour les urgences.

## 2. ENTRÉES, SORTIES ET DÉPLACEMENTS DES ÉLÈVES

Afin d'assurer la sécurité de tous et le respect pour les autres :

En tout temps, je garde le silence et au besoin seulement, je chuchote.

## 3. ABSENCES, RETARDS OU DÉPARTS HÂTIFS

### **Le parent doit motiver l'absence ou le retard de son enfant via Mozaïk Portail**

Il est nécessaire de signaler toutes les absences de votre enfant via le Portail Parents de la plateforme Mozaïk Portail.

Pour ce faire, vous pouvez utiliser le site Web de Mozaïk Portail [www.portailparents.ca](http://www.portailparents.ca) ou son application mParent.

- **Guide de gestion des absences via Mozaïk Portail :** [Cliquez ici](#)
- **Comment télécharger l'application mParent :** [Cliquez ici](#)
- **Les fonctionnalités de l'application mParent :** [Cliquez ici](#)

Dès son arrivée, l'élève en retard doit se présenter au secrétariat. En cas de répétition d'absences ou de retards, la direction en sera informée et prendra les mesures nécessaires.

Dans le cas d'une absence prolongée (les absences prolongées ne sont pas autorisées par l'école) en raison d'un voyage, vous devez remplir le **formulaire d'absence prolongée** disponible au secrétariat de l'école. Il est à noter que dans ce cas, le titulaire n'assumera pas la responsabilité de préparer les travaux pour la durée du voyage. Il est de la responsabilité du parent d'aviser le personnel et d'organiser une façon de récupérer le temps perdu. Au retour, l'élève devra reprendre les travaux que le titulaire jugera nécessaires.



## APPLICATION MOBILE MPARENT

Recevez toutes les alertes de transport et les communications importantes du CSSPO

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) utilise maintenant l'application mParent pour transmettre toutes ses communications en lien avec le transport scolaire, les fermetures d'établissement à la suite d'intempéries et toute autre urgence.

En téléchargeant cette application gratuite, vous recevrez en temps réel tous les avis importants du CSSPO. Ceux-ci seront également disponibles sur [Mozaïk Portail Parents](#), dans la section « Messages ».

L'application mParent est le seul moyen de communication privilégié par le CSSPO pour publier les retards ou les annulations dans le transport. Utilisez le code QR pour obtenir le guide d'utilisation ou visitez la section « Transport scolaire » de notre site Web au [www.csspo.gouv.qc.ca](http://www.csspo.gouv.qc.ca).



Si vous avez des questions en lien avec cette application, veuillez les faire parvenir par courriel à [service.sost@csspo.gouv.qc.ca](mailto:service.sost@csspo.gouv.qc.ca).

### 4. DÉPART DURANT LES HEURES DE CLASSE

- Le parent doit aviser l'enseignant.e titulaire ainsi que le secrétariat par courriel.
- L'élève **ne peut quitter l'école seul** en aucun cas durant les heures de classe.
- Si l'élève doit quitter l'école, **le parent autorisé doit s'identifier, attendre son enfant au secrétariat.**
- Si un parent doit venir chercher son enfant avant la fin des classes, il doit se présenter **pendant les récréations ou le midi**. Cette procédure a pour but de ne pas nuire au climat d'apprentissage dans les classes pendant les heures pédagogiques.

### 5. ALIMENTATION

Comme indiqué dans la Politique favorisant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, adoptée en février 2018 (no 02-04-20), il est important pour l'école de favoriser une saine alimentation pour les élèves.

Les friandises sont permises exceptionnellement, lors d'événements spéciaux, et vous en serez avisés à l'avance. L'École du Plateau encourage les bonnes habitudes alimentaires. Toutefois, les membres de l'équipe du service de garde et les enseignant.e.s peuvent offrir une collation spéciale (sucrée, par exemple) aux enfants. Il se peut aussi que nous lancions une invitation à apporter une collation spéciale de la maison à certaines occasions.

Par mesure de sécurité, il est interdit d'inclure des aliments contenant des noix ou des arachides dans les collations ou les repas de votre enfant. De plus, il est très important de ne pas partager ses aliments avec d'autres élèves.



# Code de vie de l'École du Plateau 2025-2026

Afin de travailler, ensemble, avec les valeurs énoncées dans notre projet éducatif :

- **Engagement**
- **Respect**
- **Collaboration**

L'équipe scolaire présente un code de vie qui permet à tous de s'épanouir et d'évoluer dans un environnement respectueux et sécuritaire. C'est un outil essentiel pour accompagner nos élèves vers un développement optimal de leur savoir-être et devenir un citoyen et citoyenne responsable.

## Révision et approbation au conseil d'établissement du 4 juin 2025 : (CÉ-24-25-51)

\*\*\*Le code de vie sera révisé exceptionnellement en janvier 2026 afin d'arrimer les contenus minimaux pour un nouveau volet sur le civisme annoncé par le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville.\*\*\*

Règles	Raisons
<b>1. Je respecte la propreté des lieux et le matériel mis à ma disposition.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vivre la valeur du respect;</li><li>• Développer sa responsabilité environnementale;</li><li>• Assurer son bien-être;</li><li>• Assurer sa sécurité;</li><li>• Permettre aux autres élèves d'utiliser le matériel.</li></ul>
<b>2. J'apporte seulement les objets autorisés par l'équipe-école.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vivre la valeur de la collaboration;</li><li>• Assurer sa sécurité;</li><li>• Favoriser le partage et l'utilisation du matériel de l'école.</li></ul>
<b>3. Je respecte tous les élèves ou les adultes de l'école dans mes paroles et mes gestes.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vivre la valeur du respect et de l'engagement;</li><li>• Créer un climat favorable d'apprentissage;</li><li>• Éviter les conflits et les blessures;</li><li>• S'ouvrir à la différence;</li><li>• Assurer la sécurité de tous;</li><li>• Respecter les intervenants.</li></ul>
<b>4. Je m'engage à avoir une tenue convenable pour la vie scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vivre la valeur du respect et de la collaboration</li><li>• Promouvoir une image positive</li><li>• Bénéficier du confort</li><li>• Préserver sa santé</li><li>• Favoriser la sécurité</li></ul>
<b>5. En tout temps, je circule calmement et je garde silence à l'entrée dans l'école, dans les corridors et les escaliers.</b> <i>*Les chuchotements seront tolérés le midi dans les déplacements et après 15 h 45 au service de garde dans les corridors*</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vivre la valeur de la collaboration et du respect et de l'engagement;</li><li>• Favoriser un bon climat d'apprentissage;</li><li>• Entendre les consignes des intervenants;</li><li>• Assurer la sécurité;</li><li>• Respecter les personnes qui sont au travail lorsque je me déplace.</li></ul>
<b>DIRECTIVE MINISTÉRIELLE CONCERNANT LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES (1ER OCTOBRE 2023) :</b> <b>Règle :</b> Une interdiction est émise pour l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. <b>Gestion par la direction et l'équipe école :</b> Le ou les appareils seront temporairement confisqués et remis dès que possible aux parents de l'élève.	

## RÈGLES DES SPÉCIALISTES

### Éducation physique

Le port d'espadrilles d'intérieur bien lacées et attachées est **obligatoire** pour participer aux cours d'éducation physique au gymnase.

**Une tenue vestimentaire adéquate est nécessaire à la bonne pratique de l'activité physique** (t-shirt, short, pantalon de sport).



**Pour des règles de sécurité durant les cours d'éducation physique, nous demanderons à l'élève de retirer son chandail kangourou. Prévoir un chandail adéquat pour la pratique sportive.**

En cas de manquements répétitifs, les parents sont avertis et sont responsables de corriger la situation.

**L'élève qui n'a pas d'espadrilles règlementaires sera privé des activités sportives au gymnase afin de prévenir les accidents.**

### Musique:

1. Prendre son rang dans le silence et le calme.
2. Déplacement dans le silence et le calme.
3. Participer au cours dans le silence et le calme.
4. Lever la main pour demander la parole et attendre que l'enseignant.e donne la parole avant de parler.
5. Jouer de l'instrument seulement aux moments désignés.
6. Suivre les consignes afin de permettre à tous les élèves du cours de bien comprendre celles-ci.

### Anglais

1. Enter and exit the English classroom in a silent and orderly fashion.
  2. To ask a question, raise your hand and wait your turn.
  3. Always respect yourself, your classmates and your teacher.
  4. Always have your Activity Book, materials and smile for English class.
  5. No needless complaining nor tattling.
- P.S.: Breaking of the rules will be communicated to the parents.



**Avec mon (mes) parent(s), j'ai pris connaissance des informations transmises ainsi que des règles du code de vie. Je m'engage à les respecter afin de contribuer à entretenir un environnement sain et pacifique.**

**Je suis conscient(e) que tout membre du personnel a autorité de faire respecter ces règles, à tout moment.**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

### ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Dans le cadre de la réalisation de sa mission éducative, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) s'efforce de dispenser ses services dans un environnement le plus sain et le plus sécuritaire possible. À cet effet, il s'assure notamment que les espaces et les équipements mis à la disposition des élèves respectent les normes de sécurité et voit à la réparation du matériel défectueux. Malgré ces précautions, des accidents peuvent survenir. Voici l'étendue de la police d'assurance responsabilité civile générale du CSSPO.

Le CSSPO **détient** une assurance responsabilité civile couvrant uniquement les accidents causés par ses biens, ses activités ou par les personnes qui œuvrent pour lui. En conséquence, les accidents fortuits survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police.

Le CSSPO **ne détient aucune** assurance-accident contre les accidents entraînant des dommages corporels ou matériels pour ses élèves, ou encore leurs parents sur les propriétés du CSSPO.

Afin d'éviter des dépenses à la suite d'un accident qu'un élève pourrait subir (par exemple lunette brisée, dent cassée, entorse ou foulure nécessitant des béquilles) ou lors d'un transport (par ambulance ou par taxi) de l'école au centre de santé, le CSSPO invite les parents à se prévaloir d'**une police d'assurance accident personnelle** à cet effet, car les frais occasionnés sont à la charge des parents/tuteurs ou de l'élève âgé de 18 ans et plus.

Tout élève ou parent/tuteur d'élève qui désire obtenir une copie du rapport d'accident, doit le faire en remplissant le formulaire de demande d'accès à un dossier d'élève: disponible sur le site Web du CSSPO dans la section CSSPO/Demande d'accès à des documents.

Pour toute information supplémentaire ou réclamation le cas échéant, vous pouvez communiquer avec la réception du Service du secrétariat général et des communications du CSSPO au 819 771-4548, poste 899 000 ou par courriel au [reception@csspo.gouv.qc.ca](mailto:reception@csspo.gouv.qc.ca).

#### Vous êtes insatisfait(e)? Vous ne savez pas comment régler la situation?

Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre :

1. Vous devez en parler avec la personne concernée (ex. enseignant(e), personnel, etc.).
2. S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, vous devez en parler avec la direction de l'école, du centre ou du service.
3. Vous n'êtes pas complètement satisfait du résultat de votre démarche? Vous devez alors communiquer avec la secrétaire générale et responsable des plaintes, **madame Caroline Sauvé au 819 771-4548 poste 850 701 ou par courriel [plaintes.ssgc@csspo.gouv.qc.ca](mailto:plaintes.ssgc@csspo.gouv.qc.ca)**. Elle vous aidera à trouver une solution ou à vous expliquer le processus à suivre.
4. Si votre demande concerne une révision politique/procédure/règlement du Centre de services scolaire, vous pouvez en faire part à la direction du Service du secrétariat général et des communications qui en rendra compte au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration. Ce comité présentera une recommandation au Conseil d'administration qui est responsable de la décision finale.
5. Vous pouvez également, après ces démarches, communiquer avec **le Protecteur régional/la protectrice régionale de l'élève**. Pour plus d'informations, veuillez visiter la page Web suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-national-eleve>

Tu vis une situation  
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à  
caractère sexuel?

Protecteur national  
de l'élève

Québec 



Le Protecteur  
national de l'élève  
est là pour veiller au  
respect des droits  
des élèves et de  
leurs parents.



Pour porter plainte, faire  
un signalement ou pour  
toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](https://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto  
1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



## COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas  
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée  
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable  
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur  
régional de l'élève

## Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au  
protecteur régional de l'élève si tu le  
souhaites. De plus, toute autre personne  
peut faire un signalement directement au  
protecteur régional de l'élève.